République Française Département Seine-et-Marne Commune de Valence en Brie

## COMPTE-RENDU

# Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de Mme Timmy CHEDRI, première adjointe, pour le Maire empêché, VAUCOULEUR Serge

<u>Présents</u>: Mmes : CHEDRI Timmy, JACQUES Chantal, PASSERARD Corinne, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, JACQUET Daniel, LUZU Eric, MOAL Eric, RACINE Pierre, TOUSSAINT Marc

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GARCIA Elodie à M. MOAL Eric, MM : BRUNEAU Gilles à M. LUZU Eric, VAUCOULEUR Serge à Mme CHEDRI Timmy VIEIRA José à M. AMANI Bastoi,

Absent(s): M. LENOIR Stéphane

#### Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 15

• Présents: 10

**Date de la convocation**: 26/06/2017 **Date d'affichage**: 26/06/2017

A été nommée secrétaire : M. MOAL Eric

#### Objet des délibérations

#### **SOMMAIRE**

- Elections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs.
- Acquisition Parcelles F822 et F826 rue Max Lafon
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

# réf : DELIB2017\_43 : Elections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017

### a) Composition du bureau électoral

Mme la Première adjointe indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. TOUSSAINT, JACQUET, RACINE et MME JACQUES. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

# b) Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- M. Serge VAUCOULEUR
- M. José VIEIRA
- M. Bastoi AMANI

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 14
- majorité absolue : 8

#### Ont obtenu:

- M. Serge VAUCOULEUR: 14 (quatorze) voix
- M. José VIEIRA: 14 (quatorze) voix
- M. Bastoi AMANI: 14 (quatorze) voix

MM. VAUCOULEUR, VIEIRA et AMANI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

# c) Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. Eric MOAL
- Mme Patricia REDON-JUMEAU
- Mme Timmy CHEDRI

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

#### Ont obtenu:

- M. Eric MOAL: 14 (quatorze) voix

- Mme Patricia REDON-JUMEAU: 14 (quatorze) voix

- Mme Timmy CHEDRI: 14 (quatorze) voix

M. MOAL, MME REDON-JUMEAU et CHEDRI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: DELIB2017\_44: Acquisition Parcelles F822 et F826 rue Max Lafon

Mme CHEDRI informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de deux parcelles cadastrées F 822 et F826, d'une contenance de 14 m², rue Max Lafon afin de permettre un alignement des clôtures dans la rue Max Lafon.

Le Conseil Municipal,

# OUÏ Madame la Première adjointe

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des deux parcelles référencées F 822 et F826, d'une surface totale de 14 m<sup>2</sup>, pour un montant de 100 euros hors frais de notaire,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2017,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets des présentes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses:

Urbanisme: Madame Chedri informe le Conseil municipal que depuis que la commune est passée au Règlement National d'Urbanisme (RNU), pour une période transitoire, des dossiers de certificats d'urbanismes opérationnels (CUb) sont arrivés en mairie. Les demandeurs souhaitent ainsi obtenir des permis de construire sur des parcelles normalement interdite à la construction, car ne répondant pas au règlement d'urbanisme de la commune. Le RNU est beaucoup plus souple en matière de construction. Cependant, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplace notre précédent Plan d'Occupation des Sol (POS) étant en phase finale, le PADD ayant été approuvé, la commune opposera des sursis à statuer sur toutes les demandes qui ne répondraient pas exigences du PLU tel que l'autorise la loi.

M. Marc Toussaint fait remarquer de même, qu'il n'apprécie pas l'urbanisation excessive du village, et la diminution des espaces verts. Originaire de Valence, il regrette de voir ainsi le village se dégrader Les autres membres du conseil approuvent et regrettent aussi cette situation.

Mme Chedri fait part des dégradations importantes sur les biens communaux. Malgré les nombreuses démarches de la commune, aucune suite n'est donnée pour l'instant.

Concours de pêche: M. Bastoi Amani informe le Conseil municipal que le concours de pêche prévue le 16 juillet à la mare aux usages n'aura pas lieu. Du fait des fortes chaleurs, le niveau d'eau de la mare a beaucoup baissé. Après concertation avec le conseil municipal, il est décidé que le concours de pêche aura lieu le samedi 30 septembre 2017. Il sera organisé par l'association LITTLE EVAN.

Brocante: Mme Chedri demande que soit définie une date pour la brocante d'octobre. Après discussion, la date retenue est le 1er octobre 2017, le lieu restant à définir.

Préfabriqué de l'ancienne école : M. Amani informe le Conseil municipal que l'association LIV propose de repeindre bénévolement le préfabriqué de l'ancienne école. L'achat de la peinture serait évidemment à la charge de la commune. Le Conseil municipal donne un accord de principe à cette proposition.

En mairie, le 03/07/2017

Pour le Maire empêché,

La Première adjointe,

v CHED